

## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 20 septembre 2023

Délibération n°DE\_2023\_09\_005

Nombre de délégués : 24  
Quorum : 13  
Votants : 14 dont 1 suppléants

RF  
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 26/09/2023  
055-200088961-20230920-DE\_2023\_09\_005-DE

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 13 septembre 2023, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.*

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Régis BROCARD, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN

Madame Dominique AARNINK GEMINEL est désignée secrétaire de séance.

### 7.3 - Ligne de trésorerie

Considérant le besoin de trésorerie pour soutenir les dépenses courantes de la structure dans l'attente du versement des différentes subventions à percevoir, le Président a sollicité une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole de Lorraine en renouvellement de celle contractualisée l'année dernière.

L'offre formulée propose une ligne de trésorerie à taux variable avec les conditions suivantes :

- Montant : 40 000,00 €
- Type d'échéance : Trimestrielle
- Index : Euribor 3 mois journalier
- Valeur de l'index : 3,9030% au 18/09/2023
- Taux client : 4,47% avec un taux plancher de 0,57%
- Durée : 12 mois
- Montant de la commission d'engagement : 148,00 €

Pour disposer de ces fonds, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider l'offre du Crédit Agricole de Lorraine,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dossier.

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE l'offre du Crédit Agricole de Lorraine,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dossier.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

